Un article de la revue *Challenge* révèle ce qui circulait déjà dans les réseaux d'extrême droite depuis plusieurs semaines, à savoir l'ouverture d'une "guerre scolaire" au sein de la Fondation pour l'école qui entend se débarrasser des écoles Espérance banlieues devenues une planche pourrie…
La bataille fait rage à coup d'audit, de dépôt de plaintes contre X pour abus de confiance d'un côté, pour harcèlement de l'autre. Les fondateurs d'EB montent au créneau et c'est la panique à bord.
Le CA de la Fondation pour l'école se tient mardi 9 avril mais les couteaux sont déjà tirés entre les partisans du chèque éducation et du néo-colonialisme…

Petit rappel
la création de 16 écoles pour 600 élèves (certaines comptent 5 ou 6 élèves seulement !!!) a nécessité 5 millions d'euros versés par les grosses boites du CAC 40 pour échapper à l'impôt… Mestrallet, le président d'EB issu de la mouvance catholique intégriste, rêvent d'en créer 200… !!! on vous laisse calculer les besoins financiers !!!

Le rapport commandé par la maison mère s'est penché sur les relations qu'entretiennent la Fondation pour l'école (FPE), la Fondation Espérance Banlieues (FEB) et l'association du réseau Espérance Banlieues (AREB, créée par Éric Mestrallet en juillet 2017) « Lors des contrôles effectués sur le parcours des dons, nous avons pu identifier que la plupart d'entre eux sont à destination d'Espérance Banlieues, pouvant créer une certaine confusion entre la FEB destinataire identifiée des dons et l'AREB, qui n'est pas habilitée à recevoir des dons de particuliers. »

Concernant Eric Mestrallet, le rapport souligne que celui-ci est rémunéré quelque 5 000 euros par mois, mais ce salaire serait illégal en vertu de l'article 10 de la convention de création de la FEB. Cet article indiquant clairement que « les fonctions de membre du comité de gestion et de président sont gratuites »

Le même rapport pose la question de certains bénéfices commerciaux tirés par Éric Mestrallet et Lionel Devic, président de la Fondation pour l'école, de leurs organisations : des entreprises gérées par les deux hommes, dont la société de conseil Maecenas, auraient facturé des prestations (consultations juridiques, mailing, conception de CRM, etc.) à la FEB et à plusieurs établissements subventionnés par la FPE (90 000 € en 3 ans).

Le gros problème c'est que ces petits arrangements entre amis pourraient alerter le ministère de l'Intérieur, à qui revient la charge d'accorder ou retirer la reconnaissance d'utilité publique. « Étant donné que la gestion désintéressée est une condition à remplir pour obtenir et conserver la reconnaissance d'utilité publique, des liens d'intérêts directs et indirects ainsi qu'une rémunération d'un dirigeant sans respecter les modalités statutaires pourraient remettre en question cette gestion désintéressée », expliquent les auditeurs dans leur rapport. Une situation qui a donc engendré le dépôt, le 4 mars dernier, d'une plainte contre X pour « abus de confiance » par trois administrateurs de la FPE et la directrice générale Anne Coffinier…

Pour en savoir + sur les écoles Espérances banlieues consultez notre dossier…